



Commune municipale Orvin

Orvin, le 17 février 2023

Ordre du jour de l'assemblée municipale du jeudi 23 mars 2023 à 20h00 à la halle de gymnastique d'Orvin

1. Elections des scrutateurs
2. Discuter, éventuellement approuver la création de la société CÀDOR SA pour la gestion d'un système de chauffage à distance, par
 - a. Approbation du règlement de transfert des tâches liées à l'exploitation du chauffage à distance à la société CÀDOR SA ;
 - b. Approbation du versement d'un montant de CHF 60'000.00 sous forme d'achat d'actions ;
 - c. Approbation d'un cautionnement de l'emprunt d'un montant de CHF 1'800'000.00 en faveur de la société CÀDOR SA.
3. Discuter, éventuellement approuver la création d'un poste de responsable d'équipe d'encadrement parascolaire pour l'école à journée continue (EJC)
4. Élections
 - a. d'un membre au Conseil Municipal en remplacement de M. Arthur Balz, démissionnaire
5. Communications du conseil municipal
6. Divers

A l'issue de cette assemblée, nous invitons les citoyens à partager le verre de l'amitié avec l'exécutif municipal.

Le règlement de transfert des tâches est déposé au secrétariat municipal, trente jours avant l'assemblée municipale, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture des guichets et sur le site internet de la commune.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conseil municipal